

COMMUNE DE SAINT MALO
DES TROIS FONTAINES
MAIRIE
20 AVENUE DU PORHOET
56490 SAINT MALO
DES TROIS FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602277-20260917-05092026-DE

République Française

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Date de convocation :

10/09/2026

Le **Jeudi 17 septembre 2026 à 20h00**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame TANGUY Fabienne.

Présents : Mr ANCELIN Jean – Luc, Mme ALVAREZ Dominique, Mr ALVAREZ Emmanuel, Mme DEMANET Marine, Mr FLEURY Matthieu, Mme HOUSSIN Mélinda, Mr RORTHAIS Anthony, Mme SAMSON Aurélia, Mr TANGUY Bruno, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ANCELIN Gina adonné pouvoir à Mr ANCELIN Jean - Luc, Mr DAHIREL Fabien a donné pouvoir à Mr TANGUY Bruno, Mme MADEC Mélinda a donné pouvoir à Mme DEMANET Marine,

Absents : Mr LE TURNIER Fabien, Mr NAUDIN Yohann

Secrétaire de séance : DEMANET Marine

Objet de la
délibération :

05-09/26 : Projet de
réfection du terrain de
foot : étude des devis et
plan de financement

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le : 01/10/2026

Et publication ou
notification du :
01/10/2026

Mme Le Maire expose au conseil municipal la demande du club de foot EMSM et l'EKPM de pouvoir rejouer sur le terrain de foot de St Malo des Trois Fontaines

Considérant les devis reçus pour la réfection du terrain de foot et le renouvellement des équipements sportifs associés.

Considérant la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial

Considérant le plan de financement proposé :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux	26 362,72 €	43%	. Région		
. Équipements et mobiliers	35 260,55 €	57%	. Département	21 568,14 €	35%
			. Autres financeurs (précisez)	23 000,00 €	37%
			-		
			-		
			. Autofinancement	17 055,13 €	28%
TOTAL DES BESOINS	61 623,27 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	61 623,27 €	100%

Le Maire

Mme TANGUY
Fabienne

Après en avoir délibéré, et sous condition d'absence d'un engagement écrit des clubs de foot à venir jouer sur le terrain de foot, le

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

un engagement écrit des clubs

ID : 056-215602277-20260917-05092026-DE

- **Décide de valider** la réfection totale du terrain de foot par l'entreprise Terideal pour un montant de 26 362,72 € HT
- **Décide de valider** le renouvellement de l'ensemble des équipements sportifs avec l'entreprise Sport Nature pour un montant de 35 260,55 € HT
- **Approuve** le plan de financement proposé et **autorise** Mme Le Maire à signer les documents s'y affairant

VOTE :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0